



PRÉSENTATION DU SERVICE CIVIQUE

À destination des membres du réseau de l'UNIOPSS

Septembre 2015

INTRODUCTION

En 2010, l'État a mis en place le Service Civique pour répondre à l'importante demande de projets citoyens pour et par les jeunes. Depuis sa création, l'Agence du Service Civique n'a cessé de renforcer cette proposition, qui est devenue, pour les jeunes, un moyen de mettre en œuvre un engagement citoyen et de construire leur projet personnel.

De part les valeurs de solidarité et de citoyenneté qu'elle défend depuis toujours, l'UNIOPSS a souhaité s'engager dans le Service Civique et participer ainsi au renforcement de la cohésion sociale à travers le développement de l'engagement des jeunes.

L'UNIOPSS a été agréée le 2 septembre 2015 par l'Agence du Service Civique pour accueillir et mettre à disposition des volontaires en Service Civique auprès de son réseau (UNIOPSS, Adhérents nationaux et leurs adhérents respectifs).

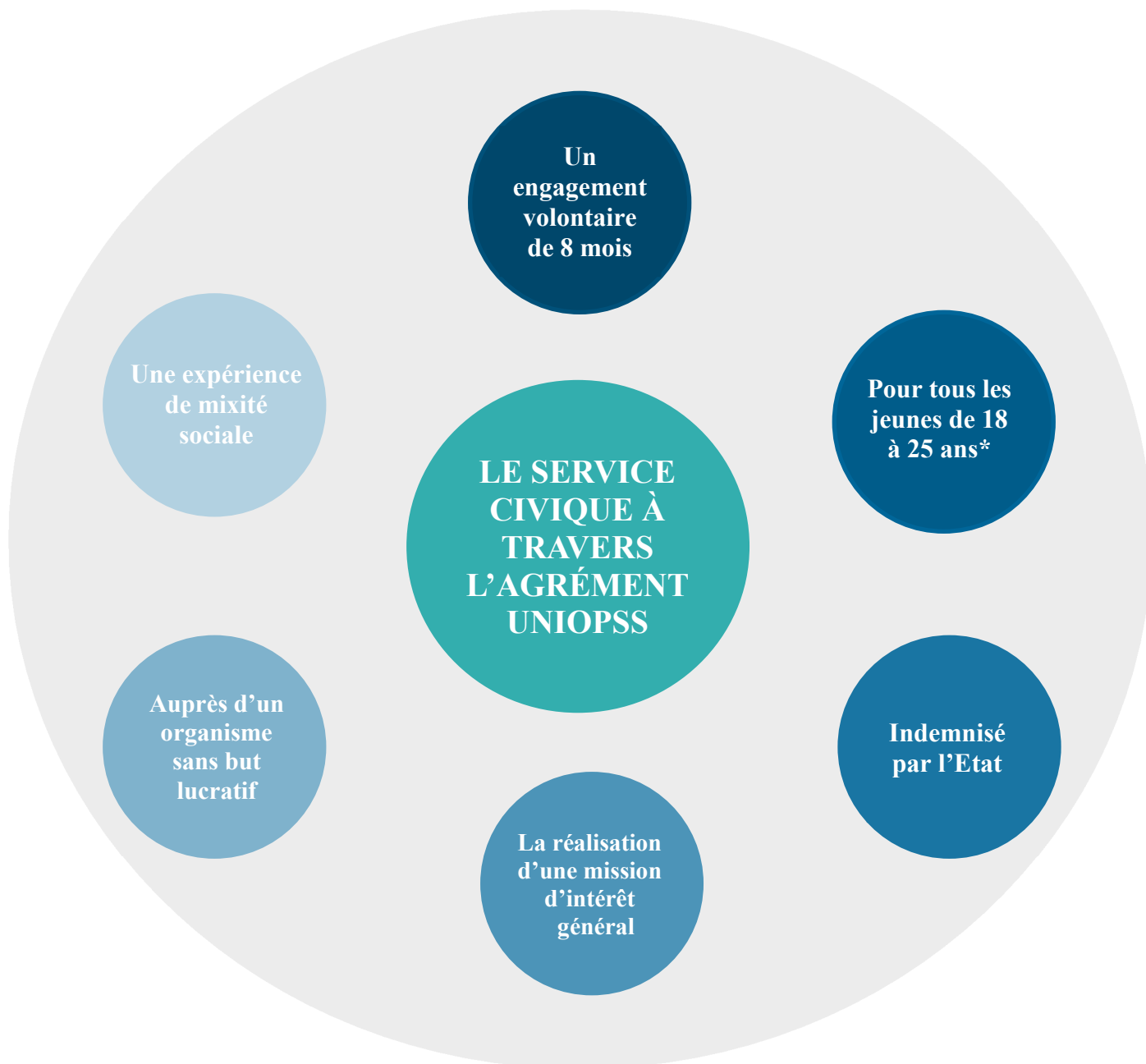
Actuellement, cet agrément permet aux structures qui le désirent d'accueillir des volontaires dans le cadre de 13 missions participant à la lutte contre les exclusions, à l'accompagnement des personnes en situation de handicap, à la mobilisation contre l'isolement des personnes âgées, à l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des patients dans les services de santé, à la valorisation des pratiques associatives, au renforcement du lien social, etc.

Accueillir un volontaire en Service Civique, c'est permettre à des jeunes de tous horizons de se rendre utiles auprès des associations de solidarité en vivant une expérience de mixité sociale grâce à la réalisation d'une mission d'intérêt général.

Accueillir un jeune, permet aux organisations sans but lucratif de renforcer leur ouverture vers l'extérieur en développant des manières d'agir différentes auprès des bénéficiaires. C'est également l'occasion d'expérimenter de nouveaux projets au sein des associations de solidarité tout en contribuant à la construction du projet d'avenir des volontaires.

Les associations de solidarité, de par leurs projets d'intérêt général, sont des acteurs privilégiés pour établir un cadre d'accueil et d'accompagnement porteur de sens pour le volontaire.

QU'EST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE À TRAVERS L'AGRÉMENT UNIOPSS ?



3 domaines d'activité

- Solidarité
- Santé
- Education pour tous

*Etendu jusqu'à 30 ans pour les volontaires en situation de handicap.

QU'EST-CE QU'UNE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?

Un petit + pour la structure

La mission de Service Civique est une occasion d'apporter un regard extérieur à votre structure, de la promouvoir, d'expérimenter de nouveaux projets ainsi que de nouvelles manières d'agir auprès des bénéficiaires tout en développant l'engagement citoyen des jeunes.

Une mission accessible à tous les jeunes

La mission de Service Civique est accessible à tous les jeunes sans conditions de diplôme ou d'expérience. Dans chaque structure d'accueil, un tuteur sera chargé d'accompagner le volontaire et de veiller au bon déroulement de la mission.

Un engagement volontaire

La structure d'accueil construira, avec le volontaire, un projet de mission adapté prenant en compte ses motivations et ses compétences.

Une mission d'intérêt général

L'activité du volontaire devra être en lien direct avec l'intérêt général. Cela se traduit sur le terrain par des actions au contact des bénéficiaires, en lien avec les salariés. Le volontaire ne pourra assurer des tâches d'administration liées au fonctionnement courant de l'association.

Une activité complémentaire à celle des bénévoles et des salariés

La mission du volontaire s'articule avec le travail des salariés et les activités des bénévoles en apportant un soutien et une continuité aux actions menées. De ce fait, elle ne peut pas consister en des tâches récurrentes de l'association et se substituer au travail des salariés.

Une mission permettant de vivre une expérience de mixité sociale

La mission de Service Civique permet d'apporter au volontaire une ouverture sur un environnement différent de celui dans lequel il évolue habituellement et peut être l'occasion pour lui de rencontrer des personnes de tous horizons.

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°1

Publics bénéficiaires

Personnes en situation de handicap, malades ou âgées dépendantes

Objectifs

- **Faciliter l'intégration des bénéficiaires dans la vie sociale, citoyenne et culturelle**
- **Créer du lien social notamment intergénérationnel**
- **Renforcer la participation des bénéficiaires à la vie de la structure**

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Accompagner les bénéficiaires dans les démarches quotidiennes (courses, trajets, démarches administratives, etc.) ;
- Engager des actions permettant aux bénéficiaires de sortir de leur environnement quotidien et favoriser les rencontres avec différents publics (visites, événements, etc.) ;
- Mettre en place et animer des activités pour et avec les bénéficiaires au sein de la structure.

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Solidarité

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°2

Publics bénéficiaires

Associations de solidarité

Objectifs

- Contribuer à une meilleure appréhension des besoins et attentes des bénéficiaires
- Aider à la réflexion autour des actions menées par les salariés et les bénévoles
- Valoriser les activités et services rendus par les associations de solidarité

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Rencontrer des bénéficiaires des associations pour recueillir des témoignages (histoires de vie, relations avec les associations, etc.) ;
- Interroger des salariés et bénévoles pour mieux comprendre et valoriser leur travail et engagement ;
- Construire et diffuser un support de communication pour valoriser l'action associative et participer à la cohésion entre les personnes engagées (sous forme de reportage, interviews, livre, etc.).

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Solidarité

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°3

Publics bénéficiaires

Personnes en situation de précarité ou d'exclusion

Objectifs

- Favoriser le retour à l'autonomie des personnes accompagnées
- Rétablir le lien social avec les personnes accompagnées
- Permettre l'intégration des bénéficiaires dans la vie sociale, citoyenne et culturelle

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Engager des actions permettant aux bénéficiaires de sortir de leur environnement quotidien et favoriser les rencontres avec différents publics (visites, événements, etc.) ;
- Mettre en place et animer des activités pour et avec les bénéficiaires (ateliers culinaires, projets artistiques, etc.) ;
- Accompagner les bénéficiaires dans les démarches quotidiennes (information sur les droits, démarches administratives, etc.).

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Solidarité

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°4

Publics bénéficiaires

Jeunes et personnes âgées

Objectifs

- **Développer les liens intergénérationnels**
- **Initier au plaisir de la lecture**
- **Sensibiliser à la question du vieillissement**

Activités possibles du volontaire

Le prix Chronos est un prix de littérature qui aborde les questions liées au vieillissement : « Grandir, c'est vieillir ; Vieillir c'est grandir ». Il participe au développement des liens intergénérationnels en favorisant le développement du goût et du plaisir de la lecture.

Le volontaire pourrait :

- Mettre en place et animer des actions favorisant les échanges entre les jeunes et les personnes âgées (développement de relations entre une maison de retraite et une école, ateliers de théâtre, réalisation de documentaires, etc.) ;
- Recueillir et diffuser des témoignages de personnes âgées et/ou d'enfants sur les questions du vieillissement (sous forme de reportage, interviews, livre, etc.) ;
- Contribuer à une enquête sur l'impact des actions intergénérationnelles et/ou sur l'efficacité du livre comme médiateur auprès des publics concernés.

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Solidarité

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°5

Publics bénéficiaires

Personnes âgées en risque ou situation d'exclusion

Objectifs

- **Accompagner les bénéficiaires dans l'accès à la vie sociale, citoyenne et culturelle**
- **Aider à l'animation des équipes de la MOBILISATION NATIONALE contre L'Isolement des personnes Âgées**
- **Participer au renforcement du lien social des personnes âgées**

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Mettre en place et animer des activités individuelles et collectives favorisant l'intégration sociale (sorties culturelles, ateliers sur les outils numériques, etc.) ;
- Accompagner les bénéficiaires dans les démarches de la vie courante (démarches administratives, actions de prévention sur la santé et la sécurité, etc.) ;
- Participer à la communication autour des projets citoyens MONALISA, au diagnostic territorial et à la mobilisation des habitants.

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Solidarité

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°6

Publics bénéficiaires

Migrants

Objectifs

- Favoriser l'accès aux dispositifs de droit commun pour les migrants
- Permettre une meilleure compréhension des spécificités culturelles des bénéficiaires
- Améliorer la prévention et la prise en charge sanitaire des migrants

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Informer et accompagner les migrants dans l'accès aux droits sanitaires et sociaux (démarches administratives, orientation vers les services publics pertinents, etc.) ;
- Sensibiliser les professionnels de l'action sociale et du développement social aux différences culturelles des populations accompagnées ;
- Renforcer la diffusion et l'accès aux outils et dispositifs existants dans la prévention et la prise en charge de certaines pathologies.

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Solidarité

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°7

Publics bénéficiaires

Publics scolaires, étudiants, familles, parents

Objectifs

- Sensibiliser les publics cibles à l'adoption d'une bonne hygiène de vie
- Prévenir les conduites addictives auprès des populations à risques
- Informer autour de la question de la sexualité

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Organiser et animer des interventions autour de l'activité physique, l'équilibre alimentaire et l'adoption de bonnes pratiques quotidiennes (prévenir les accidents domestiques) ;
- Préparer et animer des activités de sensibilisation aux dangers liés aux addictions (risques sanitaires, accidents de la route, etc.) adaptées selon les âges ;
- Informer sur la question de la contraception, de la maîtrise des naissances et des IST (diffusion d'outils de prévention et orientation vers les services compétents, etc.).

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Santé

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°8

Publics bénéficiaires

Enfants hospitalisés et leur famille

Objectifs

- **Accompagner les enfants et leur famille dans le cadre de l'hospitalisation pédiatrique**
- **Permettre la continuité de la vie familiale durant l'hospitalisation**
- **Eviter les ruptures dans la vie sociale de l'enfant**

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Aider les familles en fonction de leurs besoins dans toutes les étapes de l'hospitalisation (les accompagner dans les démarches administratives, les guider au sein de l'hôpital vers les services compétents et les aider lors de la sortie) ;
- Apporter un soutien moral à l'enfant et sa famille notamment par l'organisation d'activités (lecture, jeux, participation à un spectacle, etc.) ;
- Proposer un accompagnement scolaire pour permettre à l'enfant de suivre une scolarité régulière.

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Santé

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°9

Publics bénéficiaires

Personnes séjournant dans les unités de soins de suite et de réadaptation

Objectifs

- **Informier et orienter les patients et leur famille à toutes les étapes de l'hospitalisation**
- **Offrir un soutien moral aux patients et aux familles**
- **Assurer une continuité de la vie sociale et familiale**

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Aider les familles en fonction de leurs besoins dans toutes les étapes de l'hospitalisation (les accompagner dans les démarches administratives, les guider au sein de l'hôpital vers les services compétents et les aider lors de la sortie) ;
- Apporter un soutien moral à l'enfant et à sa famille notamment par l'animation ou l'organisation d'activités (lecture, jeux, participation à un spectacle, etc.) et des temps privilégiés d'échanges ;
- Mettre en place et animer des activités permettant aux familles et aux patients de se détacher du contexte hospitalier.

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Santé

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°10

Publics bénéficiaires

Personnes âgées hospitalisées et leur famille

Objectifs

- **Accompagner les personnes âgées et leur famille dans le cadre de l'hospitalisation gériatrique et de l'hébergement en institution**
- **Permettre la continuité de la vie familiale**
- **Eviter les ruptures dans la vie sociale des personnes âgées**

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Aider les familles en fonction de leurs besoins dans toutes les étapes de l'hospitalisation et de l'hébergement en institution (les accompagner dans les démarches administratives, les guider au sein de la structure vers les services et professionnels compétents, les aider lors de la sortie, etc.) ;
- Apporter un soutien moral aux personnes âgées et leur famille notamment par l'organisation d'activités (lecture, jeux, participation à un spectacle, etc.) et de temps privilégiés d'échanges ;
- Mettre en place et animer des activités permettant aux familles et aux patients de se détacher du contexte institutionnel.

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Santé

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°11

Publics bénéficiaires

Personnes accueillies dans les lieux d'accueil, d'attente, de consultation et les permanences d'accès aux soins

Objectifs

- **Contribuer à une meilleure information et orientation des personnes accueillies**
- **Participer à l'organisation des temps d'attente**
- **Accompagner les patients tout au long du parcours de soins**

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Participer à l'accueil et à l'information des personnes (orientation géographique, orientation vers les services et professionnels pertinents, explication des démarches administratives, interprétariat, etc.) ;
- Veiller à l'organisation et au confort lors des temps d'attente (assurer un rôle de médiateur, proposer des activités ludiques, veiller à la présence et au bon fonctionnement des installations, etc.) ;
- Proposer un accompagnement répondant aux besoins de chacun (aide au transport, organiser des temps de discussion, etc.).

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Santé

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°12

Publics bénéficiaires

Bénéficiaires et personnels des établissements du champ sanitaire, social et médico-social

Objectifs

- **Appréhender au mieux les besoins des bénéficiaires**
- **Permettre une meilleure compréhension des attentes et des pratiques du personnel**
- **Diffuser et valoriser les bonnes pratiques des établissements**

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Recueillir l'avis des bénéficiaires notamment à travers des enquêtes de satisfaction ;
- Mener des enquêtes auprès des personnels des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux ;
- Participer à l'exploitation des questionnaires et des enquêtes et permettre la diffusion d'une synthèse.

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Santé

MISSIONS AGRÉÉES PAR L'AGENCE DU SERVICE CIVIQUE

MISSION

N°13

Publics bénéficiaires

Enfants scolarisés et adultes illettrés ou analphabètes

Objectifs

- **Soutenir l'accompagnement scolaire et le développement personnel des enfants**
- **Aider à l'alphabétisation des adultes**
- **Promouvoir la langue française**

Activités possibles du volontaire

Le volontaire pourrait :

- Proposer des initiations à la lecture et des aides aux devoirs pour les enfants (ateliers de lecture, travail en groupe, tutorat, etc.) ;
- Aider les adultes illettrés et analphabètes dans la maîtrise de la langue française (notions fondamentales, autonomie dans la vie quotidienne, etc.) ;
- Organisation et animation d'activités de promotion de la langue (ateliers culturels, sorties, etc.).

Conditions de réalisation de la mission

La mission du volontaire doit être réalisée en articulation avec les activités des bénévoles et des salariés.

Il est important que le volontaire puisse apporter une touche personnelle à la mise en œuvre des objectifs de la mission. Celle-ci doit pouvoir évoluer en fonction de ses compétences spécifiques, de sa motivation, de ses envies, en articulation avec le projet de la structure d'accueil.

La mission dure 8 mois et n'est accessible qu'à des volontaires majeurs.

Thématique

Education pour tous

L'ACCOMPAGNEMENT DU VOLONTAIRE

Construction du projet de volontariat

Une mission de Service Civique est la rencontre entre le projet d'engagement d'un jeune et un projet d'intérêt général porté par une structure. La structure d'accueil construira donc un projet de volontariat en articulation avec les motivations et les compétences du volontaire. Ce projet constitue un plan d'action personnalisé permettant de répondre aux objectifs de la mission. Il est conseillé de formaliser ce projet de volontariat.

Accompagnement par un tuteur

Chaque structure d'accueil est responsable de l'accompagnement du volontaire. Elle est chargée d'identifier un tuteur qui organisera l'accueil du volontaire et son intégration auprès des bénévoles et salariés. Le tuteur accompagne le volontaire dans la définition et la réalisation de son projet de volontariat. Il est son interlocuteur privilégié et veille au bon déroulement de la mission ainsi qu'à son évaluation.

En parallèle, le tuteur guide le volontaire dans la construction de son projet d'avenir. Bien que le Service Civique ne soit pas un dispositif d'insertion, le tuteur constitue un relais pour orienter le jeune vers les ressources pertinentes du territoire qui pourront l'aider à formaliser son projet.

Indemnisation du volontaire

L'Etat prend en charge l'indemnité mensuelle forfaitaire du volontaire fixée à 467,34 € (au 1er janvier 2015). La structure d'accueil du volontaire participe à hauteur de 106,31€ (au 1er janvier 2015) aux frais liés à la subsistance, aux transports et au logement du volontaire sous forme de prestation en nature ou en espèces.

Formation des volontaires

Durant le Service Civique, chaque volontaire participera à une formation civique et citoyenne. Celle-ci comporte un volet « pratique » de formation aux premiers secours, prise en charge par l'Agence du Service Civique. Elle inclut également une formation « théorique » pour sensibiliser les volontaires aux enjeux de la citoyenneté. Le réseau UNIOPSS se chargera d'organiser la formation civique et citoyenne.

Afin de respecter les exigences d'universalité d'accès au Service Civique, les missions proposées ne doivent pas faire appel à des compétences spécifiques. Dans le cas contraire, il est demandé aux structures d'accueil de proposer un dispositif de formation permettant au futur volontaire d'acquérir ces compétences avant le début de la mission.

Pour toutes questions ou demandes de mise à disposition d'un volontaire en Service Civique :

Email: service-civique@uniopss.asso.fr

Tél: **01 53 36 35 24**

